

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

0000278 MINFI/DG/LRML 95-

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Site web: www.impots.cm
Numéro vert : 82 00

Yaoundé, le

07 MARS 2024

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Finances porte à la connaissance des contribuables personnes physiques qui bénéficient des revenus des traitements, salaires, pensions, rentes viagères, et/ou des revenus des placements financiers et des revenus fonciers, et, d'une manière générale, des rémunérations de toute nature, qu'en application des dispositions de l'article 74 bis du Code Général des Impôts, ils sont dorénavant tenus de souscrire une déclaration annuelle récapitulative de leurs revenus au plus tard le 30 juin de chaque année.

Dans l'optique de faciliter l'accomplissement de cette obligation, il informe les contribuables concernés que l'administration fiscale met à leur disposition une plateforme électronique de télédéclaration disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, et accessible à travers le portail web de la Direction Générale des Impôts (www.impots.cm).

Le Ministre des Finances rappelle aux personnes physiques concernées que leurs déclarations de l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP) au titre de l'exercice 2023 sont attendues au plus tard le 30 juin 2024.

Afin de permettre une meilleure appropriation de cette réforme, des sessions de formation seront organisées par l'administration fiscale suivant un calendrier qui sera publié. A cet effet, une caravane de sensibilisation sera déployée sur l'ensemble du territoire national pour apporter l'appui nécessaire aux usagers.

De même, un dispositif d'assistance constitué d'une plateforme HELPDESK, accessible via le site web de la Direction Générale des Impôts, et un Numéro vert 8200 est disponible pour accompagner les contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales.

Le Ministre des Finances compte sur le civisme de tous.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

0000278
N° MINFI/DGI/LRI/LQJ.

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

Site web: www.impots.cm
Numérovert : 82 00

Yaoundé, le

07 MARS 2024

RADIO AND PRESS RELEASE

The Minister of Finance reminds all individuals earning income from salaries, wages, pensions, annuities, financial investments, real estate, or any other source that they are **henceforth required to submit a summarized annual income tax return by June 30th each year**, as per the provisions of section 74a of the General Tax Code.

To ease compliance, the Minister of Finance informs taxpayers that the Tax Administration **provides a 24/7 electronic filing platform** accessible through the Directorate-General of Taxation's web portal (www.impots.cm).

All taxpayers, including non-diplomatic staff of diplomatic missions and international organizations, are reminded that their personal income tax returns ("PIT") for the 2023 fiscal year are due by **June 30th, 2024**.

The tax administration will provide training to help taxpayers comply with this reform, following a timetable to be published. In this regard, a sensitization caravan shall be organized throughout the national territory.

A support mechanism, consisting of a HELPDESK platform accessible via the website of the Directorate-General of Taxation and a **toll-free number 8200**, is also available to assist taxpayers in fulfilling their tax obligations.

The Minister of Finance counts on the compliance of all.



Louis Paul MOTAZE